

Quelques repères pour la première communion d'enfants

Des repères pour la préparation et la célébration de sacrements en âge scolaire ont déjà été formulés dans notre diocèse. Le dernier document promulgué a été signé en Janvier 1990 par le P. Hubert Barbier.

Depuis cette date, on peut noter quelques évolutions. La participation d'enfants et de leurs parents à l'eucharistie est sans doute devenue encore plus ponctuelle, voire marginale, en dépit d'affirmations de catéchistes qui rappellent sa place centrale dans la vie chrétienne. Pour beaucoup, la première communion signe la fin du temps de catéchèse. Il semble donc utile de rappeler **une règle générale** qui tienne compte de cette situation.

Cependant, quelques familles demandent pour leurs enfants une première communion plus précoce. Il est tout aussi nécessaire de prendre en compte **des situations particulières**.

Bien qu'il soit impossible de juger de la relation personnelle de chacun avec Dieu, la décision pastorale doit s'appuyer sur quelques critères aussi objectifs que possible.

Une règle générale

- L'enfant fait partie d'un groupe chrétien et participe régulièrement aux activités de celui-ci. **Deux années complètes et consécutives de cheminement** semblent nécessaires : c'est donc le plus souvent en troisième année que sera proposé le sacrement. Il n'y a donc **pas d'âge fixe** pour la première communion, cela dépend du moment où la catéchèse a commencé et de la régularité de celle-ci.
- **Autant que possible, on cherchera à associer les familles au cheminement de l'enfant vers la première des communions.**
- La première communion ne doit pas être perçue seulement comme la démarche d'un groupe, mais elle intègre aussi une **dimension personnelle**. Il est bon de le manifester, par exemple par la rédaction d'une lettre de demande ou dans un entretien personnel avec le-la catéchiste.
- Cette demande sera le moment de **parler de la manière dont l'enfant vit et exprime sa foi** :
 - Quel est son attachement au Christ ? Quels passages d'Évangile sont parlants pour lui ? Qu'aime-t-il en Jésus ?

- Comment essaie-t-il de vivre ce qu'il a découvert dans l'Évangile ? Les paroles et les gestes de Jésus changent-ils quelque chose dans son comportement ?
- Quelle est sa fréquentation de l'assemblée du dimanche ? Aime-t-il célébrer avec les autres chrétiens ? **Il y a une certaine incohérence** à admettre à la première communion un enfant qui ne participe pas – au moins occasionnellement – à la messe.

Des situations particulières

Il arrive que des parents ou des enfants demandent la première communion avant d'avoir vécu deux années pleines de catéchèse. Ces demandes méritent d'être écoutées.

Pour discerner leur bien-fondé, voici **quelques repères** :

- L'enfant et sa famille participent **régulièrement** à l'eucharistie **dans la paroisse** où ils demandent l'admission à la communion.
- Selon la règle commune à l'Église de rite romain, l'enfant doit avoir atteint l'âge de raison (vers 7 ans). Il doit aussi être en mesure de distinguer le Corps du Christ du pain ordinaire.
- La décision n'appartient pas seulement à la famille. Elle se prend **en concertation** avec les catéchistes et le prêtre. En cas de désaccord, la décision revient au curé de la paroisse.
- Quand la décision est prise d'accueillir l'enfant à la communion, celle-ci n'est pas un acte "privé" et a donc lieu au cours de la messe paroissiale.
- L'enfant poursuivra la catéchèse avec son groupe habituel ; il participera avec celui-ci à la préparation et à la célébration communautaire de la première communion.

Annecy, le 10 mai 2005

✠ Yves BOIVINEAU
Evêque d'Annecy